VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 19 octobre 2023
PORTANT REGLEMENTATION
DE PERMISSION DE VOIRIE et CIRCULATION

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Afin de permettre le bon déroulement de pose de coussins berlinois rte de boisbelle aux abords des écoles à Henrichemont, par l'entreprise CASSIER, ZA du guidon, 18700 AUBIGNY SUR NERE à partir du 25.10.2023 et jusqu'au 03.11.2023;
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1er : La commune donne permission de voirie à l'entreprise CASSIER à partir du 25.10.2023 et jusqu'au 03.11.2023, aux droits des travaux.

Article 2ème : La route de Boisbelle sera barrée à partir du chemin du crot, jusqu'au carrefour de la Girarderie. Une déviation locale sera mise en place pour les véhicules légers (plan annexé).

Article 3ème : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 4ème : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-211801097-20231023-2023_10_90ar-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/10/2023
publié sur le site de la commune le 23.10.2023

Publié sur le site de la commune le 23.10.2023

Le Maire,
Gilles BUREAU

MAIRIE D'HENRICHEMONT CHER